

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEPTIDI 7 Frimaire.

(Ere vulgaire.)

Samedi 28 Novembre 1795.

Démembrement de la Pologne par la Russie, la Prusse et l'Autriche. — Lot de chacune de ces puissances. — Prise faite par les Anglais d'un fort hollandais du cap de Bonne-Espérance. — Ordre donné aux habitans de Coblentz de ne pas sortir de chez eux après cinq heures du soir. — Déblocement de Mannheim. — Suite des articles du plan de finances. — Moyens de pourvoir aux dépenses extraordinaires de l'état.

A V I S.

Depuis le premier frimaire, et attendu l'excessive augmentation du papier et de la main-d'œuvre, le prix de l'Abonnement est fixé à 150 liv. pour trois mois.

Les Souscripteurs dont les Abonnemens expiroient au 30 brumaire sont priés de renouveler pour le 15 frimaire, présent mois. Ceux qui n'envoient ou ne complèteront point ce nouveau prix ne recevront la Feuille qu'au prorata de la somme qu'ils auront adressée.

P O L O G N E.

Des frontieres, le 14 octobre.

Le démembrement de ce royaume aristocrate & républicain est enfin effectué, & ce peuple de Sarmates, dont la bravoure & la valeur étoient avouées de toutes les nations de l'Europe, a disparu.

La Russie, après nous avoir affaiblis en nous donnant un roi temporaire, dont elle n'a prolongé le regne que jusqu'au moment où ce fantôme de roi ne lui a plus paru nécessaire, vient de faire un marché avec la Prusse, en vertu duquel elle a cédé les fauxbourgs de Grodno, ceux de Varsovie, ainsi que la ville de ce nom, à la cour de Berlin, & de plus tout le territoire qui prend au-dessous de Cracovie, en traversant la Wilna, la Vistule, la Marew & le Nievres, jusques aux hauteurs de Tisset.

Les palatinats de Cracovie, de Lublin & de Sandomir ont composé le lot cédé à l'Autriche.

Et la Russie s'est emparée de tout le reste.

Voilà donc une population d'environ huit millions d'hommes qui formoient un corps social & politique, morcelée, divisée, détruite & vendue comme un vil troupeau. Ce fait est presque humiliant pour la nature qu'on appelle policée, & occupe tellement l'attention de l'observateur, qu'il se trouve tenté, presque malgré lui, de s'arrêter sur les causes d'un pareil événement.

Depuis qu'on a imaginé en Europe un système de balance politique, il sembloit que la conservation de tous les états, grands & petits, forts ou foibles, devoit être la base de ce système, & que la fureur des invasions devoit être réprimée par le grand acte de justice que supposoit un tel système; on avoit même dû croire que les guerres seroient moins fréquentes, à mesure que la sainteté des propriétés des nations seroit mieux & plus généralement reconnue.

Mais les rois & les cours, avides de domination, qu'ils ont toujours regardée comme des moyens de richesses, n'en sont pas demeurés plus justes, & l'ambition des conquêtes n'a pas même été amortie par les tristes effets des guerres que cette ambition a occasionnées à certains états.

La Pologne s'étoit garantie de ce vice destructeur; elle n'avoit peut-être pas assez songé qu'au milieu de la troupe des rois qui songeoient sans cesse à piller autour d'eux la liberté d'autrui, il ne suffisoit pas à son existence de jouir paisiblement de son aristocratie intérieure, & qu'il ne falloit pas négliger la saine politique extérieure qui inspire un certain respect aux usurpateurs les plus intrépides, & c'est ce qui a perdu cet état. Il étoit dans une situation bien plus précaire que l'empire ottoman. Celui-ci, qui tient à l'Asie comme à l'Europe, s'il se voyoit trop pressé d'un côté, auroit la ressource de passer d'un autre, au lieu que la Pologne, entourée & cernée de tous les côtés par les mêmes voisins qui peuvent menacer le Turc, n'avoit d'autres ressources que de se montrer forte & de tenir divisés les mêmes voisins, de l'union desquels elle avoit tout à redouter. Qu'a-t-elle fait? Elle s'est laissée enchaîner par la Russie, elle a reçu un roi de Catherine; & lorsque Catherine n'en a plus eu besoin, elle a brisé facilement, le royaume & la nation dont elle avoit fait ses tributaires politiques, &c.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 18 novembre.

Les gens qui s'étoient chargés de souffler ici l'insur-

rection & qui se flattoient de parvenir par elle à renverser notre constitution ont eu beau bercer leurs amis du dehors & du dedans de l'espoir d'un succès complet, il paroit qu'ils doivent y renoncer; & quoique les assemblées particulieres se continuent, le parti de l'insurrection commença à craindre que la majorité ne parvienne à faire adopter dans les deux chambres le bill proposé par lord Grenville pour la sûreté de la personne du roi & contre les rassemblemens. En vain les sociétés de correspondance & autres prennent des mesures pour échauffer l'esprit du peuple, qui s'attelle aux voitures des principaux orateurs; d'autres citoyens de Londres, banquiers, négocians, propriétaires, se sont aussi assemblés moins tumultueusement, & ont voté des adresses de condoléance au roi sur l'attentat commis contre sa personne; ils y expriment un vif desir de la paix, comme le moyen unique de mettre un terme aux malheurs qui affligent l'Europe & qui retentit jusques dans les trois royaumes.

On vient de publier dans nos papiers la dépêche suivante du vice-amiral Elphinstone, datée de la baie de Simon, au cap de Bonne-Espérance, le 18 août 1795.

« J'eus l'honneur, dans ma dernière, de vous faire part que les Hollandais étoient fortement retranchés près le Muisenberg, étant bien fournis de canons, ayant une montagne escarpée à leur droite, & la mer à leur gauche, qui dans cet endroit rendoit l'abord difficile, à cause des bas-fonds & de la forte boue sur la côte; mais comme il étoit absolument nécessaire que nous nous emparassions de ce poste, le major-général Craig & moi nous résolûmes de l'entreprendre.

« Pour cet effet, je fis préparer secrètement une chaloupe canonnière, & armer toutes les chaloupes de la flotte de fortes canonnades, & fis prendre terre à deux bataillons de troupes de mer d'environ mille hommes, sous les ordres des capitaines Hardy & Spranger, envoyant en même tems les vaisseaux autour de la baie, afin que l'ennemi ne prit point ombrage d'être attaqué.

« Le 7, nous eumes un petit vent frais de Nord-Ouest, & à midi le signal dont on étoit convenu fut donné. Sur quoi, le major-général Craig, avec son activité ordinaire, mit en mouvement les troupes qui avoient été débarquées. Dans le même moment, le commodore Blanket, à bord de *l'Amérique*, ainsi que *le Statesly*, *l'Echo* & *le Rathelsnake* allèrent sous voile, tandis que la chaloupe canonnière & les chaloupes armées les devancèrent d'environ cinq cents pas, afin que les troupes ne fussent point empêchées dans leur marche.

« A une heure, les vaisseaux qui étoient les plus avancés d'un poste défendu par deux canons firent feu, ce qui obligea ceux qui le défendoient de se retirer, ce qui arriva de même à un second poste défendu par un canon & un obusier. En arrivant plus près du campement, on vit distinctement qu'il y régnoit un grand désordre quoiqu'il fût beaucoup plus éloigné des vaisseaux qu'on auroit bien désiré, car le peu de fond empêcha d'avancer davantage. *L'Echo*, commandé par le lieutenant Tod, du *Monarch*, jeta l'ancre à deux toises & demie; il fut suivi par *l'Amérique*, qui mouilla à quatre toises & demie; mais *le Statesly* & *le Rathelsnake* mouillèrent beaucoup plus près, à proportion qu'ils prenoient moins d'eau, des ouvrages de l'ennemi, desquels on commença à faire feu qui fut répondu par les chaloupes. Dans l'intervalle, la fraîcheur du vent qui s'étoit élevé empêcha les vaisseaux de tirer jusqu'à ce qu'ils eurent jeté de plus gros

ancre; mais ceci ayant été mis en œuvre, ils commencent à faire un feu si vif, que les Hollandais se virent dans la nécessité d'abandonner le fort en grande hâte, emportant avec eux deux pièces de campagne. A quatre heures, le major-général en prit possession, après une marche fort pénible à travers un sable profond. Je me rapporte pour le reste des particularités sur ce qu'il pourra vous en dire, puisque la mer est si haute qu'aucun des marins, soit des vaisseaux ou des chaloupes armées, n'ose se risquer d'aller à terre. »

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 2 frimaire.

Les préparatifs de l'ennemi sur la rive droite du Rhin près de la forteresse d'Erenbreitstein allant toujours croissant, il ne paroit plus douteux qu'il n'ait envie de hazarder le passage du Rhin dans les environs de Saint-Coar. Les républicains ont tout disposé pour le bien recevoir s'il persiste dans ce hardi projet, & l'on s'attend d'un instant à l'autre à recevoir des nouvelles intéressantes de cette partie du Rhin. En attendant, comme le feu des Autrichiens est souvent très-vif sur Coblentz & ses environs, le commandant français de cette dernière ville a fait publier que tous les citoyens ne devoient plus sortir de chez eux après cinq heures du soir, parce qu'il ne pouvoit pas répondre des malheurs qui pouvoient résulter en n'obéissant point à cet ordre. En même-tems le pont de la Moselle a été couvert de fumier, dans la vue sans doute de pouvoir y faire passer la nuit de l'artillerie & des convois de munitions de guerre, sans que l'ennemi s'en apperçoive.

L'on apprend, par les mêmes lettres, que les républicains, après avoir repris l'isle située vis-à-vis de Neuwied, ont commencé à travailler à rétablir le pont de bateaux qui se trouvoit, avant la prise par les Autrichiens, entre elle & la rive gauche du Rhin.

Avant-hier, decadi, les administrateurs du département de la Dyle ont été proclamés en grande cérémonie au temple de la Loi: les huit autres administrations départementales entrèrent aussi sous peu en fonctions. Les représentans du peuple, commissaires du gouvernement français ont invité, dans cette occasion, le peuple des départemens à leur faire connoître les hommes en qui ils ont confiance, afin de pouvoir les placer dans les tribunaux civils & criminels que l'on est sur le point d'organiser. Le conseil de gouvernement cessera ses fonctions d'ici à peu de jours.

Des lettres de Hollande marquent que les habitans de la province de Frise ont voté en grande majorité pour la convocation d'une convention nationale, d'après le plan formé par la province de Hollande. D'autres provinces, & notamment la Zélande, paroissent fortement décidées à ne point donner leur consentement pour une pareille assemblée, & l'on a lieu de craindre à cet égard un schisme entre elles, dont les suites deviendroient préjudiciables à la chose publique. D'après les mêmes lettres, il paroit que l'on a beaucoup exagéré les forces de l'armée levée par les princes d'Orange, & qu'elles ne montent guère qu'à six mille hommes rassemblés près de Brème. Mais d'un autre côté, la princesse d'Orange & sa famille ne compte pas seulement sur ces troupes pour rentrer en Hollande, mais bien sur une armée prussienne & hanovrienne que l'on assure être prête à agir au moment que l'on s'y

attendra
nouvelle
certain
actuelle

Extrait

Nous
dans les
parler c
on dit.

nous av
s'étoient
que Ma
des not
battus.
annonce
Lautern

Je voi
de prem
& que
à leur
commiss
cela ira

Toute
cent qu
a valu j
portion.

En ce
annoncer
affaire tr
battus. I
velle.

Les ro
un mem
mériter
tion de
à la Bou

« On
vrai; m
car pers
ressembl
ni l'autr

« Nou
républi
tiques.

« Une
rête, ai
niere de
peuple,

« Une
non-seul
décide en
du pays

« Une
souverain
plus nob
mot d'ar
la révolu
& parce

attendra le moins. Quoi qu'il en soit de cette dernière nouvelle, que le temps seul pourra vérifier, toujours est-il certain que la république française a de bonnes raisons actuellement pour se défier du cabinet de Berlin.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN.

Extrait d'une lettre de Bischweiler, du 29 brumaire.

Nous voilà enfin, mon cher ami, très-décidément dans les lignes de la Queich. Je me suis abstenu de vous parler de notre armée, parce que je ne voulois pas des *on dit*. Quelqu'un arrivé avant-hier soir de Manheim nous avoit rapporté avoir vu de ses yeux que nos troupes s'étoient repliées derrière les lignes de Jermesheim, & que Manheim se trouvoit bloqué; & six mille hommes des nôtres, qui, en général, s'étoient supérieurement battus. . . . En ce moment des citoyens de Southz nous annoncent que les ennemis ont été battus à Kaysers-Lautern & repoussés à deux lieues delà.

Je vois avec beaucoup de plaisir que nos jeunes gens de première réquisition partent pour les différens dépôts; & que nos municipalités centrales marchent bien, grâce à leur zèle & à l'énergie du département. Encore un commissaire national qui aime vraiment son pays, & cela ira!

Toutes les denrées en général diminuent; le froment, cent quatre-vingt livres pesant, vaut 36 à 38 livres (il a valu jusqu'à 48 & 60 liv.); les autres denrées à proportion.

En ce moment, neuf heures du soir, on accourt nous annoncer que Manheim vient d'être débloqué après une affaire très-vive où les Autrichiens ont été complètement battus. Plusieurs personnes nous apportent la même nouvelle.

De Paris, le 6 frimaire.

Les réflexions suivantes, tirées d'un journal dirigé par un membre du conseil des cinq cents, nous ont paru mériter d'être reproduites dans le nôtre, pour l'instruction de tant de politiques impromptu qui ont sans cesse à la bouche le mot de *république*.

« On dit que nous sommes en république; cela est vrai; mais on demande quelle espèce de république c'est, car personne n'ignore que la république d'Athènes ne ressembloit nullement à celle de Lacédémone, & ni l'une ni l'autre ne ressembloit à la république romaine.

« Nous avons en Europe des républiques royales, des républiques aristocratiques, des républiques démocratiques.

« Une république royale est celle qui a un roi à sa tête, ainsi qu'en Angleterre & en Pologne. Dans la dernière de ces contrées, le roi est un représentant du peuple, électif; dans la première, il est héréditaire.

« Une république démocratique est celle où le peuple non-seulement délibère sur les affaires publiques, mais décide en masse, & où sa volonté suprême fait la loi du pays, ainsi qu'à Genève, à Glaris & à Wadervald.

« Une république aristocratique est celle où le pouvoir souverain est confié aux plus sages, aux plus forts, aux plus nobles, ainsi qu'à Berne, à Gènes, à Venise; le mot d'*aristocratie* a été dénaturé, honni, diffamé dans la révolution, parce qu'il n'a été entendu par les uns, & parce que les autres avoient intérêt à faire prendre à

cette opinion une fausse direction. Mais lorsqu'on veut réfléchir de bonne-foi, lorsqu'on met de ce côté les préjugés révolutionnaires, on s'aperçoit que l'aristocratie est un ingrédient nécessaire à tous les gouvernemens; c'est toujours en dernière analyse, ou les plus forts, ou les plus adroits qui gouvernent; & peut-être, il ne seroit pas difficile de prouver qu'à Constantinople comme à Genève, il y a une sorte d'aristocratie semblable.

« Le gouvernement le plus heureusement combiné, est celui où les *aristocrates* sont électifs temporaires, & choisis par le peuple.

Cela posé, la république française n'est point royale, n'est point démocratique, donc, etc.

L'attention que met le gouvernement à verser des secours sur la classe indigente adoucit un peu l'amertume des plaintes générales sur la cherté & la rareté des subsistances dans cette commune. On a vu la lettre du ministre de l'intérieur, adressée au comité central de bienfaisance; le fait suivant est sans doute une suite favorable de sa sollicitude pour les infortunés.

COMMISSION CENTRALE DE BIENFAISANCE.

Extrait du procès-verbal, du 3 frimaire.

Le citoyen Picard, un des membres représentans de la section Lepelletier, dépose sur le bureau quatre-vingt-dix mille livres à lui remises ce matin, par un inconnu, pour verser dans la caisse de la commission centrale de bienfaisance.

Le directoire reçoit ce don avec sensibilité, le remet à l'instant au trésorier, en arrête mention au procès-verbal, en dresse l'état de répartition entre les quarante-huit comités de bienfaisance, pour être présenté à l'assemblée générale dans sa séance publique du 5 présent mois, cinq heures de relevée.

Le directoire arrête en outre que, pour manifester la reconnaissance des indigens dont la commission centrale se félicite d'être l'organe, les journalistes sont invités à insérer sans délai le présent arrêté dans leurs journaux.

BROQUIN, président; MILLER, secrétaire.

PROBLÈME POLITIQUE.

Proposé et résolu dans le journal, intitulé l'Historien.

Faut-il, dans une république, faire connoître à tous les citoyens ses mauvaises nouvelles?

Les événemens qui intéressent la république sont intérieurs ou extérieurs.

A l'égard des événemens intérieurs, la question se réduit à celle-ci: Importe-t-il à un père de famille de savoir ce qui se passe dans sa maison? Doit-il s'en rapporter à ses serviteurs pour connoître si l'édifice qu'il habite est en bon état ou prêt à crouler, si les greniers & les celliers sont bien approvisionnés, si ses enfans sont bien élevés, bien nourris, bien vêtus, bien couchés?

On peut croire, je l'avoue, qu'il n'en est pas de même des événemens extérieurs, & qu'il est utile de cacher aux citoyens les mauvaises nouvelles: ce n'est point mon avis. Si l'on me disoit qu'il faut les cacher à l'ennemi, j'en serois assez d'accord; mais s'il nous prend une ville ou des vaisseaux, s'il remporte une victoire, il le sait aussi bien que nous: se n'est donc pas pour lui que

On dissimule la vérité. Quant aux citoyens, ils la savent tôt ou tard, & les petits profits d'un mensonge de quelques jours disparaissent devant les avantages éclatans qui accompagnent toujours la vérité qui est de tous les siècles.

Dans les républiques anciennes, des hérauts annonçoient au peuple les bonnes & les mauvaises nouvelles indistinctement. On n'imaginait pas que la république pût se mentir à elle-même. L'habitude & le besoin de la dissimulation sont nés dans les cours. La vérité est une dette que les gouvernemens libres doivent payer à tous les citoyens. Il n'y a pas de mérite à dire les bonnes nouvelles; il y a du courage & de la grandeur à faire connoître les mauvaises. Ceux qui seront à portée de consulter les journaux des séances du congrès, pendant tout le cours de la guerre pour l'indépendance des Etats-Unis, y verront les bonnes & les mauvaises nouvelles annoncées avec une honorable franchise. Aussi la confiance étoit absolue, & sur la foi de quelques lignes signées *Charles Thompson*, secrétaire du congrès, on expédiait un navire, on se mettoit en voyage, on achetoit des meubles & des immeubles; on avoit, en un mot, une si grande confiance dans la sincérité du congrès, qu'une nouvelle, même affirmée par des témoins qui se disoient oculaires, & qui avoient joui jusqu'alors de l'estime publique, fut tenue pour fautive, parce que le congrès ne l'avoit pas annoncée dans les vingt-quatre heures. Elle étoit fautive en effet, & n'avoit été inventée que pour favoriser une manœuvre de spéculateurs.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 6 frimaire.

Giraud soumet à la discussion la suite du projet de résolution sur les finances.

Voici les articles qui ont été adoptés.

Les cédules destinées à pourvoir aux besoins extraordinaires de la guerre & à ménager au gouvernement les ressources nécessaires pour faire agir seront déposées entre les mains du conservateur des hypothèques; elles n'en sortiront que pour être remises au ministre des finances, sur un décret du corps législatif, qui en déterminera la quotité.

Il sera pareillement, dans les mêmes formes & sur l'indication du ministère des finances, cédulé des domaines nationaux jusqu'à la concurrence d'un milliard valeur de 1790. Ces cédules dont le dépôt sera aussi fait entre les mains du conservateur & déposées dans une caisse d'où elles ne pourront être tirées que par un décret du corps législatif pour être distribuées aux défenseurs de la patrie.

Les traités, ventes, aliénations qui seroient faites par les défenseurs de la patrie avant d'avoir reçu la part qui doit leur revenir sont déclarées nulles; il est défendu aux notaires, officiers publics de recevoir ces actes, à tout préposé de les enregistrer, à tout juge d'y avoir égard.

Les dépenses de la république pour l'an IV seront divisées en deux classes; les dépenses ordinaires, & les dépenses extraordinaires.

Il sera pourvu aux dépenses ordinaires, par les moyens ordinaires, & aux autres par des moyens qui seront indiqués.

Les contributions directes & indirectes seront payées en numéraire ou assignats au cours.

Les droits de douane aux frontières seront payés de même.

Les droits d'enregistrement seront payés en numéraire ou assignats au cours lorsque les sommes exprimées dans l'acte seront payées ou payables en numéraire ou assignats au cours; si ces sommes sont payables en assignats valeur nominale, les droits seront payés en même valeur.

Les droits fixes de timbre & d'assignats seront payés en numéraire ou assignats au cours.

D'fermond, au nom de la même commission, présente les moyens de pourvoir aux dépenses extraordinaires. Voici en substance les articles adoptés.

Le Directoire exécutif est chargé de faire vendre tout le mobilier appartenant à la république, sauf les choses nécessaires à la guerre, à la marine & aux ameublemens ordonnés par la constitution.

Les immeubles, autres que les forêts nationales, seront cédulés; & après la distraction des 2 milliards destinés l'un aux défenseurs de la patrie, l'autre à service d'hypothèque aux assignats; le reste sera employé aux besoins extraordinaires de l'état.

Le directoire exécutif pourra engager partie des revenus des forêts nationales, pour sûreté des avances de fonds qui seront faites au gouvernement par des individus ou des compagnies. Les porteurs recevront des assignations sur le produit des forêts qui seront exploitées, suivant les loix sur l'aménagement des forêts.

On a présenté le projet d'une nouvelle taxe de guerre; ce projet est ajourné. — Une commission a été nommée pour revoir les loix relatives aux parens d'émigrés. Nous ferons connoître demain la discussion.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 6 frimaire.

On donne lecture d'une résolution du conseil des cinq cents, qui casse un arrêté du comité de salut public, qui a mis le citoyen Fabre en possession du domaine de Chesy, suspend l'effet de la vente, & établit une commission pour examiner le fonds de l'affaire. Les motifs de cette résolution sont que le citoyen Fabre a acquis cette propriété à un prix très-modique, & que la valeur du mobilier est dix fois plus grand que le prix de l'acquisition.

Le conseil reconnoît l'urgence & approuve la résolution.

Le conseil des cinq cents fait passer trois résolutions; l'une qui ordonne que les planches, poinçons & matrices servant à la fabrication des assignats, seront brisées le 30 nivôse; la seconde porte la liberté de stipuler à l'avenir en assignats ou en numéraire; la troisième établit les cédules hypothécaires.

Le conseil reconnoît l'urgence de ces trois résolutions, en ordonne l'impression, l'ajournement & la formation d'une commission de cinq membres pour les examiner.

Les commissaires sont: Lebon, Cochon, Vernier, Lecouteulx & Lafond-Ladebat.

Bourse du 6 frimaire.

Inscriptions.	225-30-40-30-25-30.
Louis.	3165-60-50-60-80-200-190-80-90-80-90-200-210-20-30.

N

Prise
lève
caisse
Nou

Depu
augm
de l'ab
Les
30 bru
maire,
pletter
qu au

Dans
condui
franc
à Voff
les mag
à la g
deux ca
Hier,
ques m
deux ha
pour les
les plus
nuent à
plusieur
du rend
Nous
magasin
daigne
Genes.
deux ce